

Arrêté n°2022-11-25-AF portant composition du Conseil de l'Unité de recherche

FORELLIS

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté de recevabilité des listes relatif à l'unité de recherche FORELLIS en date du 10 novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté portant proclamation des résultats pour les élections de l'unité de recherche FORELLIS en date du 25 novembre 2022 ;
- Vu les différents retours des personnes désignées d'office à la date du 25 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Collège A

- Madame Françoise DUBOR
- Monsieur Mathias LAVIN
- Madame Sylvie HANOTE
- Monsieur Freiderikos VALETOPOULOS
- Madame Myriam GOURAUD-MARRACHE
- Monsieur Stéphane BIKIALO

Article 2. Collège B

- Madame Raluca NITA
- Monsieur Julien RAULT
- Madame Aurélie MOIOLI
- Monsieur Etienne BOILLET
- Madame Stéphanie GOBET
- Monsieur Nicolas VIDEAU

Article 3. Collège BIATSS

- Madame Marie Christine MERINE
- Monsieur Michael NAUGE
- Madame Valérie PINCHAULT

Article 4. Collège usager(ère)s

- Madame Elina GALIN
- Monsieur Gilles TABOURDEAU
- Madame Sophie KRAEBER

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

e LAVAL